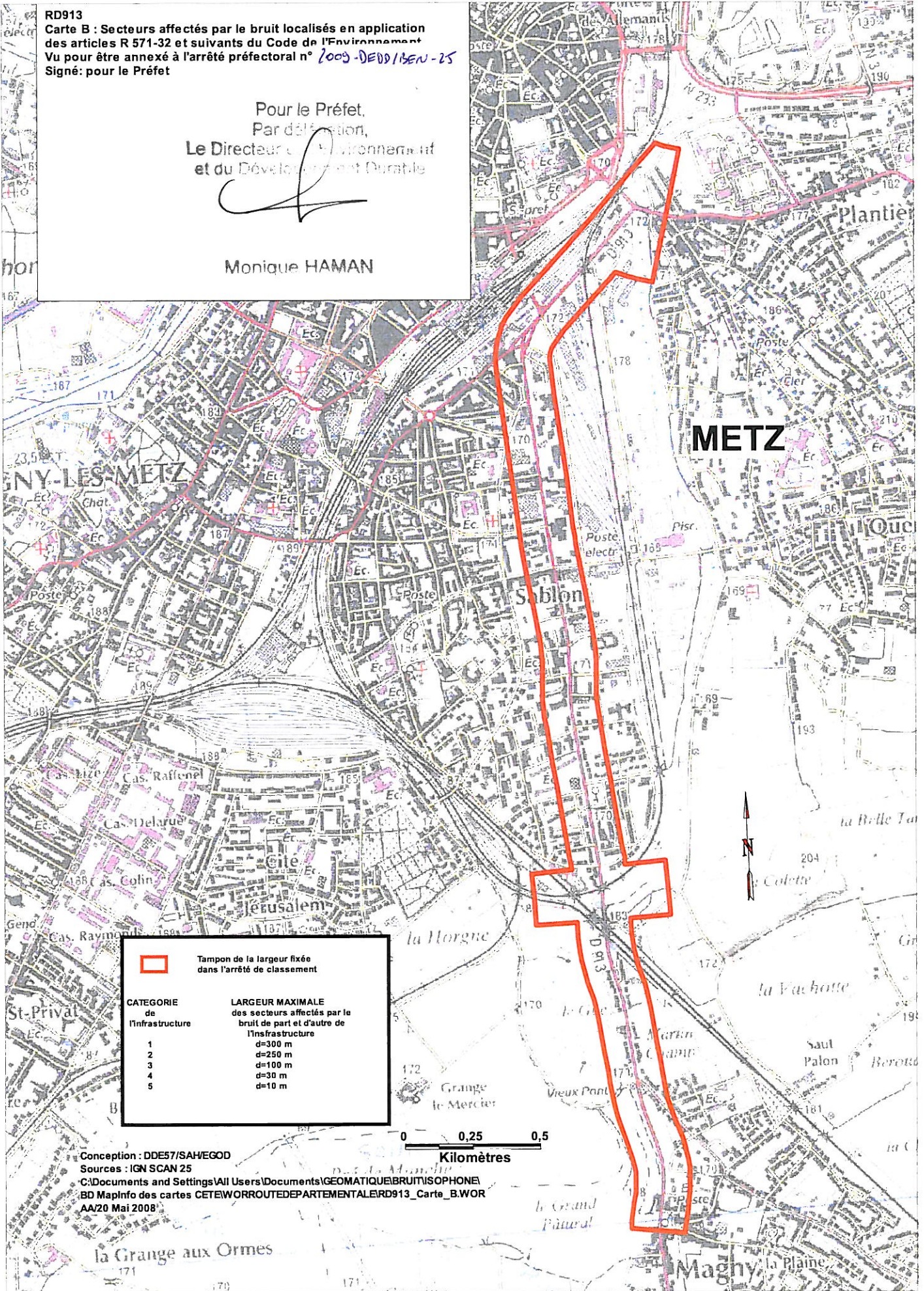


RD913

Carte B : Secteurs affectés par le bruit localisés en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DE0118EN-25
Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HAMAN



Tampon de la largeur fixée dans l'arrêté de classement

CATEGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d=300 m
2	d=250 m
3	d=100 m
4	d=30 m
5	d=10 m

0 0,25 0,5
Kilomètres

Conception : DDE57/SAHEGOD
Sources : IGN SCAN 25
C:\Documents and Settings\All Users\Documents\GEOMATIQUEBRUMISOPHONIE\BD MapInfo des cartes CETEWORROUTEDEPARTEMENTALE\RD913_Carte_B.WOR
AA/20 Mai 2008